

## AVIS PUBLIC

**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement n° 392 visant à modifier le règlement numéro 385 concernant les véhicules récréatifs et les roulottes de camping sur le territoire de la Municipalité afin de préciser les modalités d'amendes.

1. **QUE** lors de la séance tenue le 6 novembre, le Conseil de la Municipalité a présenté le projet de « **Règlement numéro 392 visant à modifier le règlement numéro 385 concernant les véhicules récréatifs et les roulottes de camping sur le territoire de la Municipalité afin de préciser les modalités d'amendes.** »
2. **QUE** ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 à 20h00;
3. **QUE** le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 395, chemin des Sables Est, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.



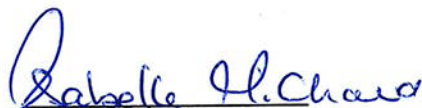
Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.**



Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière